

# RÈGLEMENT

# COURSE DE CAISSES À SAVON

EDITION 2025  
LE DIMANCHE 15 JUIN



## Commission Sports et Loisirs, Associations, Evènementiels

---

Animateurs porteurs du projet :

Mairie de Rives du Loir en Anjou :

[caisseasavon@rivesduloirenanjou.fr](mailto:caisseasavon@rivesduloirenanjou.fr)

# SOMMAIRE

<b>1. PREAMBULE</b>	
1.1 Evènement .....	3
1.2 Sécurité .....	3
1.3 Responsabilité des participants .....	3
1.4 Règles générales .....	3
1.5 Définitions .....	5
<b>2. REGLEMENT GENERAL</b>	
2.1 Document .....	5
2.2 Vêtements des pilotes et copilotes .....	5
2.3 Les lests .....	5
2.4 Energie motrice .....	6
2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre .....	6
2.6 Remorquage .....	6
2.7 Lubrification et refroidissement .....	6
2.8 Numéros de course .....	6
2.9 Responsabilités .....	6
2.10 Contrôles techniques .....	6
<b>3. REGLEMENT DE CONSTRUCTION ET DE SECURITE</b>	
3.1 Le châssis .....	7
3.2 Le plancher .....	7
3.3 Le pare-brise .....	7
3.4 Les axes .....	7
3.5 La Direction .....	7
3.6 Les freins .....	7
3.7 Le siège .....	7
3.8 L'arceau de sécurité .....	7
3.9 Les pneus .....	7
3.10 La piste .....	8
3.11 Les sanctions .....	8
3.12 Les points particuliers .....	8
3.13 La publicité / Le sponsoring .....	8
<b>4. RECOMPENSES</b> .....	8
<b>5. INSCRIPTIONS</b> .....	8
<b>6. DEROULEMENT DE LA COURSE</b> .....	9

## 1. PRÉAMBULE

La course de caisses à savon donne la possibilité aux adolescents comme aux adultes de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif. L'activité caisse à savon est une activité scientifique, technique et technologique qui peut être, sur notre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial ; exposition ; inauguration ; entraînement ; courses...), des projets transversaux de savoirs et de compétences) et des projets associatifs.

Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, les rencontres sont des journées de fête et d'échange qui rassemblent des participants et des spectateurs enfants et adultes.

Les courses permettent également aux acteurs de notre tissu économique d'augmenter leur notoriété et de renforcer leur image de marque sur notre territoire en participant soit directement à la course, soit au travers du sponsoring.

La course de caisses à savon est aussi une fête avec une dimension de développement durable, d'environnement en favorisant les initiatives de recyclage, de récupération d'objets.

C'est aussi un projet vecteur de solidarité de par le réseau constitué pour réaliser sa caisse mais également le jour de la course où l'esprit est surtout basé sur la participation et non sur la victoire.

Ludique, originale, c'est également un temps fort, un lieu de réunion des habitants pour partager un moment de convivialité.

Du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline !

Cette journée est un moment de détente et de plaisir, à l'esprit " bon enfant ", nul besoin de prendre des risques inutiles.

### 1.1 Évènement

Il est organisé le dimanche 15 juin 2025 une course de caisses à savon à Rives du Loir en Anjou.

### 1.2 Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières, filets de protection ...

Des commissaires sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques en liaison permanente avec les organisateurs. Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation.

### 1.3 Responsabilité des participants

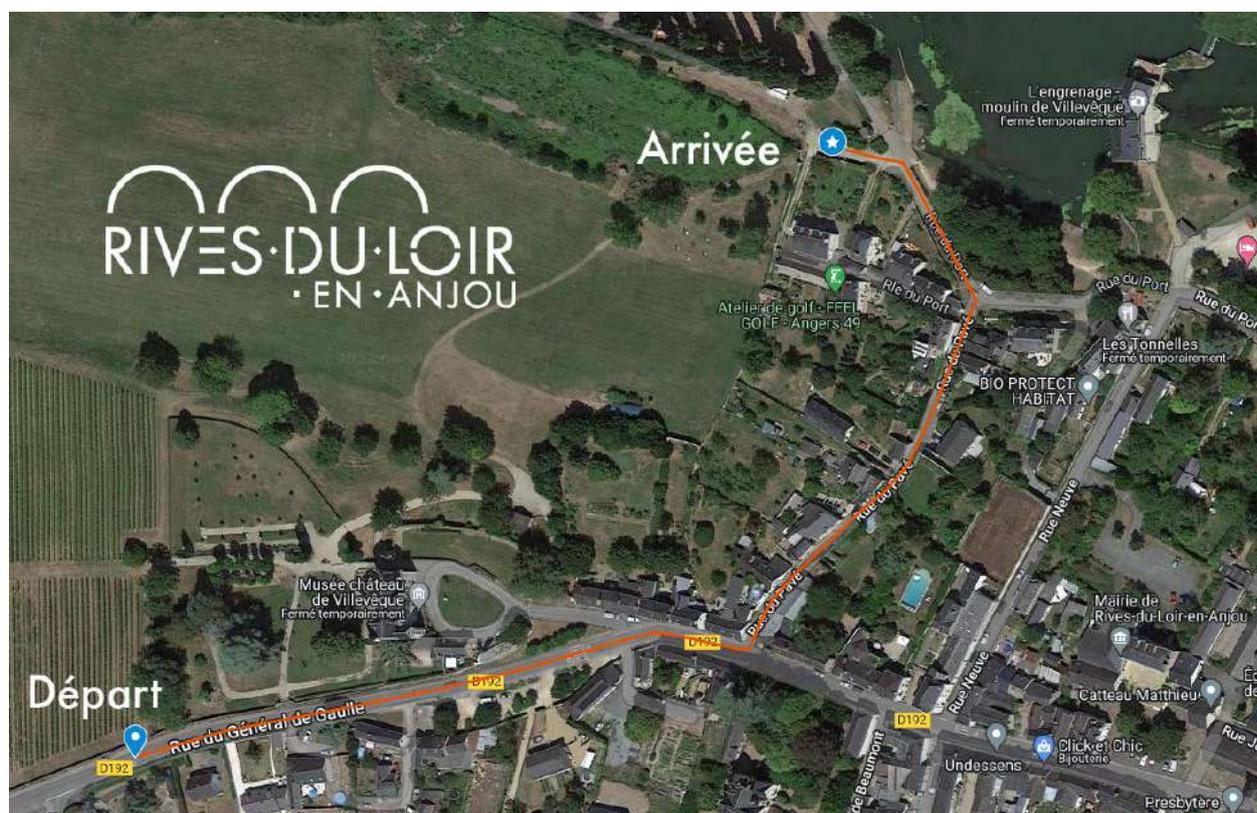
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance Responsabilité civile. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

### 1.4 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométreur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse. Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course. Un pilote ne peut pas refaire une manche d'essai, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié (s).

**NOTE : Une caisse ne peut effectuer qu'une descente par manche. Elle ne peut se prêter entre deux pilotes pour la même descente. En revanche, deux pilotes peuvent utiliser la même caisse et alterner les descentes.**

**ATTENTION : Le parcours est donné à titre indicatif et pourra être modifié jusqu'au jour du départ :**



**Le déroulé de la journée est donné à titre indicatif et pourra être modifié selon le nombre d'inscriptions :**

- A partir de 8h00 : accueil des caisses
  - Contrôle des caisses folkloriques
  - Inscription des caisses
  
- Vers 10h00-10h30
  - Briefing des commissaires
  - Briefing avec les personnes en charge de la remontée des véhicules
  
- Départ de la descente
  - Entre 10h30 et 11h00 : Manche d'essai
  - Puis, 1<sup>ère</sup> manche et si possible, 2<sup>ème</sup> manche
  
- Entre 13h et 14h00 : Coupure déjeuner
  
- Reprise de la descente :
  - Aux alentours de 14h /14h30 selon l'heure du repas
  - Plusieurs descentes jusqu'à l'heure de la fin de la compétition
  
- Remise de récompenses au plus tard à 18h.

### 1.5 Définitions

La caisse à savon est un véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou quatre roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Le système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. Les angles saillants ou coupants sont interdits. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. La fabrication de la caisse à savon doit être faite artisanalement. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

**Les véhicules doivent respecter les dimensions et poids suivants :**

**Longueur maxi : 2m50**

**Largeur maxi : 1m50**

**Hauteur maxi : 1,50m, une garde au sol de 30cm maximum favorise la tenue de route**

**Poids maxi : 150kg.**

## 2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

---

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savons. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous.

A chacun cependant de fixer le curseur, qui peut le moins peut le plus !

On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose donc à tous.

## 2.1 Document

L'assurance responsabilité civile pour les dommages envers des tiers est obligatoire. Ce document est à joindre lors de l'inscription. Il vous sera fourni sur simple demande par votre assurance Multirisques habitation.

## 2.2 Vêtements des pilotes et copilotes

Pour toute personne montant dans la caisse, il vous faut :

- Une Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches
- Un casque (casque intégral à privilégier ou à défaut casque avec mentonnière et lunettes)
- Des chaussures solides et fermées couvrant tout le pied
- Des gants obligatoires.

L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace.

L'équipement complet sera obligatoire pour tous pendant la descente et la remontée (en traction, sur pont de camion, sur remorque ou plateau) des véhicules de courses.

Les enfants mineurs (âgés de 15ans au minimum), devront être accompagnés par un adulte

## 2.3 Les lests

Ils sont strictement interdits.

## 2.4 Énergie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories.

L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autres sources d'énergie sont strictement interdits sur tous les véhicules.

## 2.5 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

## 2.6 Remorquage

Des points d'attache fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course sont obligatoires soit 2 anneaux de 2.5cm de diamètre sur l'avant et l'arrière de la caisse.

Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long solide (1tonne), et muni à chaque extrémité de mousqueton (300Kg minimum).

L'usage de câble métallique est interdit.

## 2.7 Lubrification et refroidissement

Les systèmes de lubrification ou de refroidissement des organes tournants pendant le parcours sont interdits (par exemple réservoirs, aérosol, etc.).

## 2.8 Numéros de course

Le dossard sera remis après validation du jury d'homologation. Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

## 2.9 Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc.

## 2.10 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs. Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel. Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables. Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement) et les sangles/mousquetons.

# 3. Règlements de construction et de sécurité

---

## 3.1 Le châssis

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur. Les écrous doivent être assurés par des goupilles, des contre-écrous, des bagues d'arrêt en nylon ou des colles et pâtes de freinage de filets...

## 3.2 Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces, il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis. Il est recommandé de prévoir des côtés de 20 cm de hauteur (calculés en partant du siège).

### 3.3 Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser. S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

### 3.4 Les axes

Les axes doivent être de structure acier, et fixés solidement aux essieux ou au châssis sans la possibilité de flexion. Par cela on comprend même la possibilité de fixation de l'axe au châssis en utilisant un fourreau avec des roulements dans lesquels il peut pivoter librement. Cependant, les caisses à savon sans axe construites avec des roues de vélos, tracteurs tondeuses sont acceptées.

### 3.5 La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée par un volant ou un guidon. La direction avec pieds et corde est interdite.

### 3.6 Les freins

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues (roues à l'arrière sont à privilégier). Pas de freins au sol.

### 3.7 Le siège

Des sièges doivent être prévus pour les pilotes, copilotes et fixés au plancher ou au châssis. Les sièges doivent être bien fixés et avec dossier.

### 3.8 L'arceau de sécurité

L'arceau de sécurité est conseillé. Il doit être fixé solidement au châssis sur chaque côté et retenu par un appui fixé à l'arrière du châssis. Le tube utilisé doit être de diamètre minimum 25 mm, épaisseur minimum 2mm.

### 3.9 Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneumatiques doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

### 3.10 La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. (Les routes, protections, etc...). Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

### 3.11 Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation.

### 3.12 Points particuliers

Les carcasses de voitures sont interdites. Les fumigènes, feux d'artifice ou tout autre système susceptible de générer des projections sont interdits.

### 3.13 Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Dans ce cas, le participant sera considéré comme un professionnel et devra s'acquitter des frais d'inscription d'un montant de 100 €.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé l'humour reste de mise).

## 4. Récompenses

---

A l'issue de la course plusieurs récompenses seront remises pour :

- L'esthétique et l'originalité de la caisse à savon
- L'esthétique et l'originalité du déguisement et de la chorégraphie du show (la mise en scène présentée sur la ligne de départ).
- La vitesse et la fiabilité de la caisse

## 5. Inscriptions

---

La participation à la course est gratuite pour les particuliers. Pour les professionnels (artisans, commerçants, entreprises...), les frais d'inscription s'élèvent à 100€ par caisse. Il sera considéré comme professionnels, **toutes caisses opposant une marque, enseigne ou nom d'entreprise sur la caisse. Ces frais seront à régler directement au Trésor public à réception de la facture.**

Pour valider son inscription, il faut impérativement :

- Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans.
- Produire une attestation d'assurance responsabilité civile pour chaque pilote ou copilote
- Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement
- Joindre le règlement de la course signé avec la mention « Lu et approuvé »
- Pour toutes les équipes, un chèque de caution de **100 € à l'ordre du RIT**, qui sera encaissée uniquement en cas d'annulation de participation dans les deux mois précédant la course.

**Les différents documents doivent nous parvenir au plus vite car les places sont limitées et la course, très prisée, les inscriptions sont validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments demandés ci-dessus) !**

Les inscriptions le jour de la course sont impossibles.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription non conforme au règlement.

L'inscription est à envoyer à : [caisseasavon@rivesduloirenanjou.fr](mailto:caisseasavon@rivesduloirenanjou.fr), le chèque de caution de 100€ doit être adressé à la mairie de Villevêque - 6 place de la Mairie - 49140 Rives du Loir en Anjou.

## 6. Déroulement de la course

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. La course se déroulera au moins sur 3 manches (voir le nombre de participants), la première servant d'essai et permettant le classement "créativité et originalité", la deuxième et troisième départageront les participants sur l'épreuve chrono. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription et les conditions météorologiques.

Une zone restauration et buvette sera organisée afin d'accueillir les participants et spectateurs.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Fait à .....

Le .....

<b>Rivenn'caisse n° 1 :</b> Nom : Prénom :	<b>Rivenn'caisse n° 2 :</b> Nom : Prénom :	<b>Rivenn'caisse n° 3 :</b> Nom : Prénom :
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

<b>Rivenn'caisse n° 4 :</b> Nom : Prénom :	<b>Rivenn'caisse n° 5 :</b> Nom : Prénom :	<b>Rivenn'caisse n° 6 :</b> Nom : Prénom :
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Bonne chance !*